

CLEMENCE JACQUINOT
Pôle de la communication
interministérielle

Cahors, le 7 novembre 2023

**Avis d'ouverture des candidatures à l'inscription des journaux autorisés
à publier des annonces judiciaires et légales
et des services de presse en ligne dans le département du Lot**

Références :

- Loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales, modifiée en dernier lieu par l'article 3 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises ;
- Loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Décret n° 2009-1340 du 29 octobre 2009 pris pour application de l'article 1er de la loi n° 86-897 du 1er août 1986 portant réforme du régime juridique de la presse ;
- Décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012 relatif à l'insertion des annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce dans une base de données numérique centrale ;
- Décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales

PJ :

- Lignes directrices pour l'inscription sur la liste départementale des publications habilitées à recevoir des annonces légales ;
- Formulaire de demande d'inscription pour les publications de presse et les services de presse en ligne.

Les éditeurs de presse sont informés par le présent avis de **l'ouverture du dépôt des candidatures en vue d'obtenir l'autorisation de publier des annonces légales dans le cadre de publications de presse ou de services de presse en ligne.**

Les sociétés éditrices pourront envoyer l'ensemble du dossier de candidature par **courrier recommandé avec accusé de réception jusqu'au 5 décembre 2023** – 23h59 (cachet de la poste faisant foi) et **par voie électronique jusqu'au 8 décembre 2023** – 23h59 (heure de réception du courrier électronique) à l'adresse : pref-communication@lot.gouv.fr.

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

Le dossier de candidature sera composé des pièces justificatives prévues par les lignes directrices et les formulaires ci-annexés.

Le présent avis est diffusé sur les panneaux d'affichages réglementaires, publié sur le site internet www.lot.gouv.fr et adressé à la liste de diffusion des communiqués de presse la Préfecture.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur de cabinet



Frédéric ROURE

**Pôle de la communication
interministérielle de l'État**

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex